



Compte rendu du Conseil municipal d'Assieu du 09 juin 2023

Excusés : Sandrine GRAVIER, Pascal PILLEZ, Michel REILLE.
Sandrine GRAVIER donne procuration à Lucie DEVIDAL
Pascal PILLEZ donne procuration à Alice GOUEREC
Michel REILLE donne procuration à Michel VITTOZ

Approbation du procès-verbal de la réunion du CM du 11 mai 2023 à **14 voix sur 11 présents donc 3 procurations.**

- **OBJET : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste (1 000 habitants et +).**

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Mme ou M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM VITTOZ Michel, Mme DELHOMME Marielle, MM PLUCHOT Sébastien, Mme BOMBRUN Charline. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

La composition des listes :

La liste D'UNION est composée par MM. SEGUI Jean-Michel, GOUEREC Alice, VITTOZ Michel, DEVIDAL Lucie, SEILLER Fabrice, MOINE Karine

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

14 conseillers municipaux concernés ; 3 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste d'UNION : 3 sièges

SEGUI Jean-Michel, délégué
GOUEREC Alice, déléguée
VITTOZ Michel, délégué
DEVIDAL Lucie, suppléante
SEILLER Fabrice, suppléant
MOINE Karine, suppléante

□ **OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE POUR 32 HEURES 50 au 1^{er} septembre 2023.**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de la réussite du concours d'ATSEM de l'un de nos agents, il convient de créer l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 32 heures 50 hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 01 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	C	0	1	32 H 50

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité

□ **OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL POUR 10 HEURES.**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu de la réorganisation du travail des agents d'entretien, il convient de créer les emplois correspondants

Le Maire propose à l'assemblée :

la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 01 septembre 2023

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOI	GRADES ASSOCIES	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	Adjoint technique territorial	C	0	1	10 H 00

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité

□ **PROJET VIDEO PROTECTION**

Il est proposé de lancer l'étude pour la vidéoprotection.

Le bureau d'étude choisi prendra connaissance du diagnostic effectué par la gendarmerie en décembre 2021, effectuera l'étude, rédigera le cahier des charges pour l'appel d'offres de travaux, effectuer le suivi des travaux, mais aussi nous aidera au dépôt des demandes de subventions et d'autorisation préfectorale.

Suite à la consultation, 3 bureaux d'étude nous ont transmis des devis.

	GIORDANA Ingénierie 69 TERNAY	PHM Sécurité 69 VILEURBANNE	TECHNOMAN 69 ECULY
MONTANT HT	6 250,00 €	11 210,00 €	10 515,00 €

Le bureau d'étude GIORDANA Ingénierie a été retenu.

□ URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

74 rue de la Coquillonne / AM 40p : Modification du plan de masse => accepté

DECLARATION PREALABLE

126 rue des Artilliers / AM 20 : rénovation de toiture, création d'une fenêtre et création d'un escalier => accepté

309 rue du Trièvoz / AN 3 : modification toiture et création nouvelles ouvertures => accepté

22 lotissement Le Clos d'Angèle / AN 256 : photovoltaïque => accepté

281 rue des Champs / AM 435 : installation d'une centrale photovoltaïque => accepté

37 rue du Stade / AO 430 : modification porte d'accès=> accepté

105 rue de la Varèze AM 66 : fenêtre en porte fenêtre => accepté

509 rue de chiney / AO 887 – 857 – 860 : fermeture terrasse pose de baies vitrées => accepté

□ POINT TRAVAUX ET PROJETS

Les travaux de réseaux coté magasin Cruché ont été faits.

Un habitant a été inondé à cause des intempéries du 03/06/2023 car les travaux ont supprimé une protection de soupirail d'une cave. Des modifications ont été immédiatement faites pour prévenir à nouveau tout risque d'incident.

□ SCOLAIRES - PERISCOLAIRES

2 CDD ont été recrutés pour les besoins du périscolaire jusqu'à la fin d'année scolaire 2022-2023.

Conseil d'école prévue le 20 juin 2023

□ QUESTIONS DIVERSES

- Mardi 5 septembre : réunion commission « calendrier des fêtes ».
- Conseil Municipal des Jeunes : nouvelles élections mardi 27 juin après-midi (13h30 à 16h30) avec visite de la mairie. Pot de clôture des anciens CMJ et des nouveaux lundi 03 juillet à 19h00. Voyage à PARIS le mercredi 28 juin : Visite de l'Assemblée nationale organisée par Caroline ABADIE, Députée de la 8^{ème} circonscription de l'Isère
- ASL : anniversaire des 40 ans le 25 juillet 2023
- Jurés d'assises : tirage au sort le 09 juin 2023 de 3 personnes issues des listes électorales.

Fin de séance à 21 h 00

Prochain Conseil Municipal : 06 juillet 2023 à 20 h 00